

REPUBLIQUE DU CONGO

DU 28 Décembre 1994
DECRET N° 94-778 /MFPRA-DGFP-DGCA-SF.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

Portant reclassement et nomination de Madame
NTOUNKOU BATSALA née S. MINOU
Françoise, Institutrice Principale des
cadres de la catégorie A hiérarchie II
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement
A, B, C, D, E) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et
reclassements, notamment à son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant Organisa-
tion des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 4552/MFPRA-DGFP-DGCA du 03 Septembre 1984
portant promotion à trente (30) mois au titre de l'année 1989 de certains
Instituteurs Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement) en tête DOULOOU née OUMBA Célestine
Angèle ;

[Handwritten signature]

(/u l'arrêté n° 3223/MFFRA.DGFP.DGCA du 08 Octobre 1993 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Normale Supérieure de Brazzaville en tête : DOSSA Henriette (Régulation) :

/u le Borderaux d'Envoi n° 543/DREB.IEP.MAKLE du 12 Septembre 1994 transmettant le dossier de l'intéressée :

(u) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 susvisé, Madame UKOUNKOU BATEBOA née SAKINOU Françoise, Institutrice Principale de 5ème échelon; indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'aptitude à l'inspection de l'Enseignement Primaire (CACEP), 2ème session 1992 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée au grade d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 4ème échelon, indice 1110. ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la classe que de l'ancienneté pour compter du 26 Septembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~, publié au JORF et communiqué par tout ~~où besoin sera~~.

Brazzaville, le 28 Décembre 1994

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

[Handwritten signature]

- Jean Prosper KOYO -

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO -

ALIMATIONS :

.....	3
DGFP/DGCA	3
DGFP/DIC	1
D.G.E.	2
D.A.S.P.	2
.....	3
.....	1
.....	1
.....	2.-